



Pétition pour l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois anti-laïques

La Loi Carle instaure un véritable « chèque éducation » et une parité public/privé qui n'existe pas dans la Constitution.

Cette dépense supplémentaire est estimée à 500 millions euros par an !

Elle se rajoute au 10 milliards euros (inventaire 2006 non exhaustif) versés aux écoles privées par l'État et les collectivités territoriales :

- les Régions pour les lycées,
- les Départements pour les collèges,
- les Communes pour les écoles élémentaires

Le principe fondamental de la laïcité est inscrit dans l'alinéa 13 du préambule de la Constitution de 1946 comme suit : « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir d'Etat ».

1 - **Nous réaffirmons** notre attachement à l'école publique, laïque et républicaine, l'école du « vivre ensemble », la seule garante de l'égalité des droits pour tous et de la mixité sociale.

2 - **Nous refusons** que l'enseignement privé soit favorisé par des fonds publics : « Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée »

3 - **Nous demandons** : ▪ Que l'enseignement public gratuit et laïque soit organisé à tous les degrés par l'État de la Maternelle à l'Université, pour tous et sur tout le territoire. 10 milliards euros ce doit être des moyens pour l'école publique !

- L'abrogation des lois qui remettent en cause le principe constitutionnel de laïcité (loi BARANGE de 1951, Loi Debré de 1959, Loi de 2004, Loi Carle de 2008)
- Et d'ores et déjà, que les collectivités territoriales cessent tout financement non imposé par la loi et qu'elles ne participent pas aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées ni aux dépenses d'investissement des écoles privées du primaire et du secondaire qui ne sont pas sous contrat d'État, et la transparence totale du financement des écoles privées.

**Cinquante ans après le serment de Vincennes de juin 1960,
Pour l'abrogation de la loi Debré
Rassemblement devant la préfecture de Bourg en Bresse,
samedi 5 juin, à 10 h**

à l'appel des organisations suivantes : Groupe Edgar Quinet de la Libre Pensée, Fédération de la Libre Pensée de l'Ain, Comité ATTAC Bourg-en-Bresse, ARAC, Comité 1905, Jeunesse Laïque, Fédération des Œuvres Laïques de l'Ain, UD FO, UD CGT, SE-UNSA, FNECFP-FO, SNUDI-FO, SN-FO-LC, Comité de Bourg du PG, Comité de Bourg du POI, Comité d'Amberieu du PG, Comité d'Amberieu du POI, Parti de Gauche de l'Ain, Parti Ouvrier Indépendant de l'Ain, Parti Socialiste de l'Ain, Parti Communiste de l'Ain

Une audience a été demandée en préfecture pour porter la pétition ci-dessus lancée par 107 signataires (voir annexe)

Editorial

« Vous trouverez dans le document de la Libre Pensée ci-joint une lettre ouverte appelant à prendre publiquement position en ce qui concerne le financement de l'école publique et privée.

Nous souhaiterions, dans le cadre du rassemblement du 5 juin 2010 à Bourg-en-Bresse pour commémorer le 50^{ème} anniversaire du serment de Vincennes et continuer le combat pour la laïcité, que vous nous indiquiez si vous y serez présent, officiellement, en tant qu'organisation. Votre réponse ou absence de réponse sera rendue publique à partir du 20 mai 2010. A cette date, le nom de tous les signataires connus figurera dans la liste de l'appel au rassemblement du 5 juin. »

C'est ce courrier, adressé par Pierre Avinière, Président du Groupe Edgar Quinet de la Libre Pensée, à toutes les organisations laïques, syndicats et partis qui a permis de lancer cette campagne. Le nombre d'organisations qui ont répondu présentes et le nombre de signataires de la pétition démontrent, s'il cela était nécessaire, que cette initiative arrive à son heure.

Face aux attaques permanentes contre l'école publique il est temps de renouer avec le serment de Vincennes de Juin 1960. Les prises de positions de la Fédération nationale de la Libre Pensée, que vous pourrez lire dans cette lettre, montrent que cette bataille est déjà engagée à l'échelle nationale et que nous sommes déterminés à reprendre le combat avec tous ceux qui le voudront.



Vincennes, Abbeville, Artigues près Bordeaux, Oslo : 4 jours pour la Libre Pensée

Le 19 juin 2010 à 10 H, la Libre Pensée organise un rassemblement pour célébrer le 50e anniversaire du rassemblement de Vincennes où 350 000 laïques se rassemblèrent pour prêter le serment solennel d'oeuvrer, sans trêve ni relâche, à l'abrogation de la loi Debré du 31 décembre 1959.

Il aura lieu place Édouard Renard, avec la participation de la Mairie du XIIe arrondissement de Paris et Marc Blondel, Président de la Fédération nationale de la Libre Pensée, citoyen jureur et présent à Vincennes le 19 juin 1960, Président de la Fédération Nationale de la Libre Pensée, rappellera solennellement ce combat des fidèles du serment de Vincennes, pour qui la revendication laïque restera toujours : « Fonds Publics à l'École publique, fonds privés à l'école privée ».

La Fédération nationale de la Libre Pensée rappelle :

Le 31 décembre 1959, le premier gouvernement de la Vème République faisait voter la loi Debré qui l'assimilait l'enseignement privé à un service public. Des milliards de fonds publics allaient se déverser depuis pour l'enseignement catholique.

□ En réaction, le 19 juin 1960, il y a 50 ans, les représentants de plus de 10 millions de citoyens pétitionnaires (droit de pétition établi par la Révolution française) ont prononcé le serment suivant :

« Nous sommes 10 813 697 faisant le serment solennel :

- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux leur irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;
- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;
- d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse ».

Dans cette période d'extrême confusion, la Fédération Nationale de la Libre Pensée a décidé d'exprimer son point de vue sur l'actualité de ce combat, sur les reniements des uns et

des autres et sur l'avenir du combat laïque.

Il a 244 ans, en 1766, 23 ans à peine avant la Révolution française de 1789 le Chevalier de La Barre était exécuté pour délit de blasphème. La même année, la rébellion proclamait l'indépendance des colonies nord-américaines qui allait déboucher sur la proclamation de la République et l'affirmation de la séparation des Eglises et de l'Etat (1er Amendement). La Révolution française allait emprunter le même chemin et proclamait en 1790, l'unité du pays par la Fête de la Fédération, la séparation des Eglises et de l'Etat en 1795, 1871 et 1905 et la République en 1792, 1848, 1870 et 1946.

1793, en étroite relation avec l'idée de rébellion des Etats-Unis d'Amérique du Nord, la République robespierriste proclamait « quand les droits du peuple sont violés, l'insurrection est un devoir ».

A l'occasion des anniversaires de l'exécution du Chevalier de la Barre, de la Fête de la Fédération, de la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique du Nord, de la création du Comité International de Liaison des Athées et des Libres penseurs, lors du Congrès mondial de la Libre Pensée, - le 4 juillet 2005 - et de l'annonce de l'appel solennel pour la constitution de l'association Internationale de la Libre Pensée, le Groupe la Barre d'Abbeville, la Fédération de la Somme de la Libre Pensée et la Fédération nationale de la Libre Pensée vous appelle à participer **au rassemblement du 4 juillet 2010.**

Prendront la parole à cette occasion

- La Fédération de la Libre Pensée de la Somme.
- L'Institut de Recherche de la Libre Pensée (IRELP).
- La Fédération nationale des Monuments Pacifistes, Républicains et anticléricaux.
- La National Secular Society du Royaume-Uni (Grande Bretagne).
- La Fédération Nationale de la Libre Pensée.
- L'Union Internationale Humaniste et Laïque
- Le Comité International de Liaison des athées et des Libres Penseurs (CILALP).
- Le Groupe la Barre d'Abbeville.

Rendez-vous à 10H devant le Monument La Barre, près du canal et de la gare d'Abbeville.



Pour tout contact : <http://grounelabarre.org/>

la Libre Pensée.

Le 9 juillet 2010 à 9 H, réunion internationale des jeunes libres penseurs, à Artigues près Bordeaux, pendant le congrès national de la Libre Pensée. Ce rassemblement a été initié à partir d'un appel commun des jeunes libres penseurs polonais et français.

En août 2011, à Oslo en Norvège, en liaison avec le Congrès International de l'IHEU, se tiendra le Congrès mondial de la Libre Pensée où sera proclamée l'Association Internationale de la Libre Pensée, l'adoption des statuts et la désignation des instances internationales.

Au programme : conférence de Charles Susanne sur «*Darwin et le créationnisme*», conférence de Max Wallace (sous réserve) sur «*l'économie pourpre*» (ou comment les Églises se font de l'argent), conférence de Jacques Lafouge sur «*Le combat pour la séparation des Églises et des États dans le monde*», puis proclamation de l'AILP.

Souscrivez massivement au fonds international de la Libre Pensée

Afin de mener au mieux ces différentes activités, il est important de pouvoir disposer des sommes nécessaires, notamment pour aider les jeunes libres penseurs des autres pays à venir au congrès de la Libre Pensée française et les libres penseurs des pays en difficultés à Oslo.

Par ailleurs, le Comité International de Liaison des Athées et des Libres Penseurs mène actuellement une campagne de solidarité internationale avec le juge Luigi Tosti, victime de la répression cléricale. À son initiative, des délégations vont se faire aux ambassades d'Italie dans les différents pays pour exiger la fin de cette répression.

La campagne laïque de la National Secular Society d'Angleterre, contre le financement public de la visite du pape en septembre 2010, est relayée par le CILALP sur les différents continents, afin d'assurer une véritable solidarité internationale.

C'est pour toutes ces raisons, que la Libre Pensée vous appelle à verser massivement pour alimenter le fonds international de solidarité de

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Pour réussir Oslo 2011, la Fédération Nationale s'engage, mais à action exceptionnelle il faut des ressources exceptionnelles.

Ce que nous ne pouvons pas faire sans vous :

- Multiplier les échanges bilatéraux, sans coût supplémentaire pour nos amis étrangers ou pour nous-mêmes,
- Faire voyager de jeunes libres penseurs français,
- Faire traduire et diffuser dans davantage de langues l'appel international,
- Aider à la réédition des actes du Congrès de Rome de 1904. Chaque souscripteur qui en fera la demande recevra un reçu fiscal lui permettant de déduire de ses impôts 66% de la somme versée.

Pour l'Association Internationale de la Libre Pensée : souscrivez !

Je soutiens la création en 2011 de l'Association Internationale de la Libre Pensée :

Nom.....

Prénom.....

Adresse :

.....

Je verse : E.

Chèque à l'ordre de «Libre Pensée - 2011» À retourner à : Libre Pensée - 10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques - 75005 Paris



Loi CARLE : une loi contre l'école laïque et les communes

Depuis longtemps, l'école catholique fait sa publicité en proposant des écoles protégées contre les turbulences sociales, mais financées par les fonds publics. Année après année les lois anti-laïques mettent en danger l'école laïque. De l'extérieur par les largesses financières accordées, de l'intérieur en proposant les « projets éducatifs » de l'école privée comme modèles. L'adoption par l'Assemblée Nationale, le 28 septembre 2009, de la propo-



sition de Jean-Claude Carle, sénateur de Haute-Savoie (UMP) est présentée comme un compromis. Il est vrai que la résistance des maires et des laïques avait souvent réussi, en pratique, à mettre en échec la loi du 13 août 2004 en son article 89

MAIS DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le réseau des écoles catholiques obéit à une sociologie très particulière : communes riches, îlots préservés, régions « à forte densité spirituelle » (JP11). La loi de 2004 voulait forcer les communes à financer la fuite des enfants vers ces écoles où « coulent le lait et le miel », organisant la ségrégation scolaire ; les médias faisant le reste par la diabolisation de l'école publique. Les maires attachés à l'école de la République et déjà écrasés de transferts de charges ne l'ont pas entendu ainsi. Un tollé s'en est suivi, jusqu'au sein de la majorité présidentielle. La Fédération Nationale de la Libre Pensée est fière d'avoir nourri cette mobilisation, notamment en dressant les inventaires laïques de 2006 et en publiant en 2007 le « Livre Noir des atteintes à la laïcité ».

Les aménagements apportés aux principes posés en 2004 par la loi Carle ne gênent guère le lobby de l'école catholique qui dit avoir obtenu l'essentiel : les salaires et la formation des enseignants du privé sont déjà financés par les impôts et c'est maintenant un pas vers le chèque éducation, payé sur le budget communal. Les sacro-saintes familles iront, en procession, payer l'OGEC (Organisme de Gestion de l'École Catholique) avec des fonds publics. Les quatre critères retenus (1. Quand la commune de résidence n'a pas d'école 2. Absence de garderie ou de cantine 3. Fratries 4. Soins) feront, n'en doutons pas, l'objet de formations chez les directeurs d'écoles privées !

Le principe est acquis : les familles décident, les communes paient pour leur permettre d'inscrire leurs enfants dans des communes voisines ou plus éloignées. La loi Carle ne peut que précipiter la disparition de l'école publique dans les communes rurales.

Une commune dont l'École publique a fermé risque de ne plus jamais pouvoir la rouvrir
MAIS DEVRA QUAND MÊME PAYER L'ÉCOLE PRIVÉE !

Une commune qui n'arrive plus à assurer un service de cantine risque de voir son école publique fermer
MAIS DEVRA QUAND MÊME PAYER L'ÉCOLE PRIVÉE !

Une commune qui n'assure pas la garde des enfants en sus du temps scolaire pourra voir son école publique fermer
MAIS DEVRA QUAND MÊME PAYER L'ÉCOLE PRIVÉE !

Une commune de banlieue va voir se multiplier les certificats médicaux et ses classes se fermer
MAIS DEVRA QUAND MÊME PAYER L'ÉCOLE PRIVÉE DE LA VILLE VOISINE !

La Libre Pensée assure de son soutien les maires et les militants laïques qui résistent à l'application de cette nouvelle forfaiture anti-laïque. Elle continue d'exiger :

Une école publique et laïque dans chaque commune !

Abrogation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004

Abrogation de la Loi Carle !

A école privée fonds privés !

FONDS PUBLICS A LA SEULE ÉCOLE PUBLIQUE !

23 octobre 2009.



Soutenez *La Raison*, le mensuel de la Libre Pensée

Si vous avez envie de mieux connaître la **Libre Pensée**, vous pouvez obtenir une documentation ou une rencontre en vous adressant à :

Frédéric Vincensini, 18 rue de Fierney, Pregnin, 01630 Saint-Genis-Pouilly.

Tel Privé: 04 50 20 64 40

Courriel: fvincensini@aliceadsl.fr

Ou

Sylvie Reverdy, Buénans 01400 Châtillon sur Chalaronne

Tel privé : 04 74 55 16 04

Courriel : sylvie-reverdy@orange.fr

Vous pouvez nous soutenir en envoyant vos chèques à «**Libre Pensée-01**» à une des adresses ci-dessus.